

"Je n'admets pas, dit-il, que la mort surprenne un malade sans qu'il en ait été informé."

Soyons donc, nous médecins, vigilants et prudents et ne laissons jamais mourir un malade sans l'assistance du prêtre. Quelles que soient ses idées personnelles, le médecin doit les abdiquer devant la responsabilité qu'il encourt à l'égard du moribond, pour procurer à celui-ci tous les secours de l'âme aussi bien que du corps.

Qu'il se comporte donc envers ses patients, à l'heure dernière, comme il voudrait qu'on se comporte envers lui, quand son heure viendra.

VOEU

Le vœu suivant reçoit l'assentiment de l'assemblée :

Un vœu est déposé pour que les Messieurs du clergé se convainquent de plus en plus de la fréquence des morts plus apparentes que réelles : qu'ils instruisent, sur ce grave sujet, les fidèles confiés à leurs soins et combattent leurs préjugés ; enfin, pour qu'ils se montrent très larges à administrer l'absolution et l'extrême-Onction à ceux qui, apparemment morts, ne le sont probablement pas encore.